CONDITIONS EN VIGUEUR AU 01/10/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT

ORGANISME PRÊTEUR

COFIDIS
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 67.500.000€ - SIREN 325 307 106 – RCS LILLE METROPOLE
Parc de la Haute Borne – 61 Avenue Halley – 59866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Numéro de téléphone : 03 28 09 21 18
Adresse électronique : contact@cofidis.fr
Adresse internet : https://www.cofidis.fr/

INTERMÉDIAIRE DE CRÉDIT

Votre magasin Schmidt

PRODUIT	LE FINANCEMENT SIGNÉ SCHMIDT
TYPE	Crédit affecté
FINALITÉ	Financer les achats réalisés auprès de l'intermédiaire
DURÉES	**3 à 72 mois de 200€ à 75 000€**
TAUX DÉBITEURS	**6,02%**
NATURE DES TAUX	Fixe
EXPOSÉ DES CARACTÉRISTIQUES	Ce taux est fixe et ne varie pas pendant toute la durée du crédit.
EXEMPLE REPRÉSENTATIF	*Exemple : pour un financement de 7400€ sur 48 mois au* **TAEG fixe de 6,19%** et au taux débiteur fixe de 6,02%, vous remboursez 47 mensualités de **173,86€** et une dernière mensualité ajustée de **173,61€. Montant total dû : 8 345,03€**. *Information consommateurs : Le coût de l'assurance facultative pour un emprunteur est de 12,58€ par mois, à ajouter à la mensualité; soit un taux annuel effectif de l'assurance de 0,17% pour les garanties décès et invalidité et un montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 603,84€.*
COÛTS	Sans frais de dossier
MODALITÉS DE REMBOURSEMENT	Périodicité mensuelle **47 mensualités de 173,86€ et une dernière ajustée de 173,61€ (selon exemple ci-dessus)**
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	Total ou partiel possible à tout moment. Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé. Lorsque le montant de remboursement anticipé est supérieur à 10 000 euros au cours d'une période de 12 mois, le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé de 1% du montant du crédit remboursé si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est supérieur à un an. Si ce délai ne dépasse pas un an, l'indemnité sera ramenée à 0.5%. Le montant de cette indemnité ne pourra en aucun cas être supérieur au montant des intérêts que vous auriez payé durant la période comprise entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit convenu initialement.
DROIT DE RÉTRACTATION	Oui : vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit en renvoyant le bordereau détachable joint au contrat après l'avoir daté et signé ou via le dispositif de rétractation disponible en ligne sur votre espace client sécurisé ou encore par mail à l'adresse suivante : courrier@cofidis.fr
SERVICES ACCESSOIRES OBLIGATOIRES	Non

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

LES DÉFAUTS OU RETARDS DE PAIEMENT RISQUENT D'AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES POUR VOUS (PAR EXEMPLE VENTE FORCÉE) ET DE VOUS RENDRE PLUS DIFFICILE L'OBTENTION D'UN CRÉDIT À L'AVENIR. LE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS LIÉS AU CONTRAT DE CRÉDIT AUTRES QUE LES RETARDS OU DÉFAUTS DE PAIEMENT POURRAIT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES POUR VOUS.

SCHMIDT
LE SAVOIR-FAIRE FERA TOUJOURS LA DIFFÉRENCE